

République Française**Département de la
MOSELLE****Arrondissement de
METZ-CAMPAGNE****Nombre de Conseillers
élus : 15****Conseillers en fonction :
15****Conseillers présents : 13****Procurations : 2****Absents excusés : 0****Absents : 0****Date de la convocation

25/09/2026****COMMUNE DE GRAYELOTTE****EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 octobre 2026****Sous la présidence du Maire, Monsieur BRIOUX Dominique****Membres présents :****BRIOUX Dominique – SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON
Denis – BAYEUR Jocelyne – MULLER Valentin – COSSON Marie –
LOUBETTE Fabrice – SAVENER Betty – BOUVIN Vincent – VENDETTI
Hélène – HALTER Alexandre – ANDRE Jennifer – SEKOUR Hacène****Procuration : LOUIS Aurélie à SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle
POTIER Christophe à SIMON Denis****Secrétaire de séance : Cyrielle SORNETTE-CHIELOWIEC**

DELIBERATION 47/2026

**INFORMATION RESILIATION SOCIETE ALBRAND SAS : PROJET
RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE**

VU le courrier du 13/04/2026 de la Commune à la société Albrand (en annexe)

VU le mail de l'entreprise ALBRAND SAS du 04/06/2026 (en annexe)

VU le courrier du Mandataire Judiciaire du 05/06/2026 (en annexe)

VU le courrier de l'entreprise ALBRAND SAS du 24/08/2026 (en annexe)

CONSIDERANT que l'entreprise Albrand SAS n'a pas respecté le marché dans son intégralité malgré les différentes sollicitations du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

CONSIDERANT la liste des manquements est exposée aux élus (voir mail du 10/09/2026) envoyé à Madame FORTIN, maître d'œuvre du Projet Rénovation Thermique de l'école, soit un reste à réaliser :

-3 portes extérieures et 2 intérieures à changer

-fonctionnalité BSO

-Garde-Corps logements à revoir

-Caisson acoustique des PAC pas réalisés

-Manque télécommande BSO

-Vitre à changer, fenêtre couloir Périscolaire

La société étant en liquidation judiciaire, la commune souhaite résilier l'offre et faite appel à une autre entreprise.

Le tribunal n'ayant pas encore transmis sa décision à temps pour ce conseil, les élus ne peuvent pas statuer sur ce point. Le Maire, Monsieur BRIOUX Dominique, propose de convoquer un nouveau conseil pour délibérer et de rechercher, d'ici le retour du Tribunal, une entreprise dont l'offre respecte le budget fixé par la commune.

Pour extrait conforme
GRAVELOTTE le 08 octobre 2026

Le Maire,
Dominique BRIOUX

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 057-215702564-20261013-DELIB_472026-DE

